



Conseil régional du Centre – Val de Loire  
9, rue Saint Pierre-Lentin  
CS 94117  
45041 Orléans Cedex 1  
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18  
[www.regioncentre-valdeloire.fr](http://www.regioncentre-valdeloire.fr)

## Délibération de la Commission Permanente

**CPR N° 18.10.31.16**

**OBJET : Direction de l'Agriculture et de la Forêt - CAP FILIERES - Révision du CAP  
Equin 3<sup>ème</sup> génération  
Approbation d'un avenant  
Modification de délibération**

La Commission Permanente du Conseil régional réunie le **16 novembre 2018** à ORLEANS,  
après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu la délibération DAP n° 18.05.09 du 18 octobre 2018 portant délégation par l'Assemblée  
d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations  
avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu la délibération DAP n° 16.01.02 du 4 février 2016 approuvant le règlement financier ;

Vu le budget régional et, s'il y a lieu, ses décisions modificatives ;

Vu la délibération DAP n°16.05.04 du 15 décembre 2016 approuvant le SRDEII – Schéma  
Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région  
Centre Val de Loire,

Vu la délibération DAP n°17.02.05 des 29 et 30 juin 2017 approuvant la nouvelle politique  
agricole,

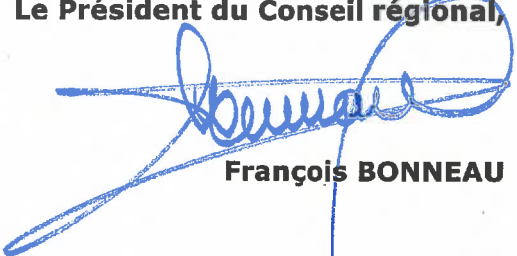
Vu l'avis favorable émis par la commission « Développement Economique, Economie Sociale et  
Solidaire, Agriculture, Transfert de Technologie » lors de sa réunion du  
09 novembre 2018 ;

Considérant que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre des CAP FILIERES ;

**DECIDE**

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de mise en place du CAP EQUIN 3 (**annexe 1**), les fiches révisées (**annexe A**) et le budget prévisionnel révisé (**annexe B**).
- de modifier en conséquence la délibération du 25 novembre 2016 (n°16.09.31.58)
- d'habiliter le Président du Conseil régional à signer l'ensemble des actes afférents à cette opération dont cet avenant.

**Le Président du Conseil régional,**



**François BONNEAU**

**SIGNE ET AFFICHE LE : 16 novembre 2018**

N.B. : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification



## AVENANT n° 1 AU CONTRAT D'APPUI AU PROJET EQUIN 3<sup>ème</sup> Génération

**Entre,**

**La Région Centre-Val de Loire**, sise 9 rue Saint-Pierre Lentin CS 94117 - 45041 ORLEANS CEDEX 1, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur François BONNEAU, dûment habilité par la délibération de la Commission permanente régionale en date du 16 novembre 2018 (CPR n° 18.10.31.16), ci-après dénommée « La Région »,

**d'une part,**

et

**Le Conseil Equin de la Région Centre (CERC)**, association, ayant son siège à LPA Amboise, 46 avenue Emile GOUNIN BP 239 37402 Amboise, adresse administrative : chez Madame Sylvie NAVARRO 12 Le Chatelier 37350 PAULMY représenté par son Président, Monsieur Philippe LEMAISTRE,

d'autre part,

**VU** le plan de développement rural (PDR) Centre Val de Loire validé par la Commission Européenne le 07/10/2015,

**VU** les Lignes directrices 2014/C 204/01 de l'Union Européenne concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020

**VU** le régime cadre notifié SA. 50388 (ancien 39618) « Aide aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production agricole primaire »,

**VU** le Règlement exempté (UE) n°702/2014 de la Commission du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne

**VU** le régime d'aides exempté n° SA 41075 (2015/XA), relatif aux aides aux actions de promotion en faveur des produits agricoles pour l'année 2015, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014 ».

**VU** le régime d'aides exempté n° SA 40833 (2015/XA), relatif aux aides aux services de conseil dans le secteur agricole pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014 ».

**VU** le Régime cadre exempté de notification n° SA 40957 relatif aux aides à la recherche et au développement dans les secteurs agricole et forestier pour la période 2015-2020

**VU** le régime d'aides exempté n° SA 40979 (2015/XA), relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014.

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1,

**VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

**VU** le Budget régional et ses éventuelles décisions modificatives,

**VU** la délibération DAP n°16.01.02 du 04 février 2016 approuvant le règlement financier de la Région

**VU** la délibération de l'Assemblée plénière DAP n° 18.05.09 du 18 octobre 2018 donnant délégation à la Commission permanente régionale,

**VU** la délibération DAP n°16.05.04 du 15 décembre 2016 approuvant le SRDEII – Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre Val de Loire,

**VU** la délibération DAP n°17.02.05 des 29 et 30 juin 2017 approuvant la nouvelle politique agricole,

**VU** la délibération de la CPR du Conseil régional n° 16.09.31.58 du 25 novembre 2016 adoptant le programme relatif au CAP Equin 3,

### **Il a été convenu ce qui suit,**

#### **Article 1**

Les fiches et le budget modifiés sont présentés en annexes A et B.

#### **Article 2**

**L'article 4** relatif au **budget** est modifié comme suit :

La Région affecte une subvention globale maximum de **582 235 €** pour la réalisation du programme Equin 3 révisé.

Les fiches actions révisées (annexe A) et le tableau récapitulatif en annexe B présentent par volet les actions révisées et opérations éligibles à une aide régionale.

**L'article 5** relatif aux « **engagements des crédits pour le CAP Equin 3<sup>ème</sup> génération** » est modifié comme suit

L'engagement des crédits se fait opération par opération après délibération de la Commission permanente régionale ou du comité de programmation FEADER. Pour chaque projet prévu, la décision de financement de la Région pourra intervenir selon les modalités d'application définies en Commission permanente régionale ou du PDR (plan de développement rural).

Versement des crédits

Les modalités de versements, de contrôle et de reversement seront précisées dans chaque délibération.

Le comptable assignataire pour les crédits de la Région est le payeur régional du Centre-Val de Loire.

**Article 3 :**

Les autres articles restent inchangés.

Fait à Orléans, le 16 novembre 2018  
en 2 exemplaires originaux

Pour le Président du Conseil Régional  
Et par délégation  
Le Vice Président

Pour le Conseil Equin de la Région  
Centre - CERC  
Le Président

Harold HUWART

Philippe LEMAISTRE

| <b>CAP Equin (25 novembre 2016 – 25 novembre 2020)</b><br><b>Axe A: Créer de la valeur ajoutée et pérenniser les activités</b> |  |
|--|--|
| <b>Action A.1.1 : Aide à la commercialisation des équidés</b>  |  |
| Contexte et problématique de la filière  | <p>Manque en région Centre-Val de Loire de concertation dans la filière en matière de commercialisation</p> <p>Méconnaissance de tous les équidés en vente dans la région (absence de recensement)</p> <p style="background-color: yellow;">Méconnaissance du nombre de poulinières percheronnes en région. Le marché de la viande de cheval à l'exportation vers le Japon s'accroît, amenant certains éleveurs à vendre également les femelles. Si cet essor se poursuit, la reproduction des percherons risquent de se retrouver en danger. Il est important de conserver un minima de femelles, or le nombre de poulinières en région est inconnu.</p> <p>Difficulté de commercialisation des équidés</p>   |
| Objectifs de la filière  | <p>Promouvoir le commerce des chevaux en région CVL</p> <p>Connaître l'offre disponible</p> <p style="background-color: yellow;">Assurer un vivier de poulinières de race Percheronne pour la commercialisation des poulains sur le marché de la viande (marché japonais notamment)</p> <p>Développer le commerce local, national et international par la recherche de débouchés par exemple</p> <p>Mettre en relation l'offre et la demande</p>   |
| Contenu de l'action<br><br>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention  | <p><b>Créer une base de données</b> en collaboration avec d'autres partenaires recensant un maximum d'équidés mis sur le marché afin de pouvoir les proposer à la vente et de pouvoir répondre aux différentes demandes (travail avec les chambres d'agriculture, recours à un stagiaire, etc.). Recensement également des poulinières chevaux de trait et notamment percheronnes.</p> <p><b>Mettre à jour la base de données</b></p> <p style="background-color: yellow;"><b>Recenser les équidés</b> (courriers, déplacements chez les éleveurs, emploi stagiaire, etc.) et les éleveurs et inciter ces derniers à adhérer à une association adhérente au CERC (Association des éleveurs de chevaux de sport du Centre Val de Loire (AECVL), Association Française des ânes grands noirs du Berry (AFAGNB), Société hippique Percheronne française (SHPF), Syndicat des chevaux de trait du Berry, Syndicat des chevaux Percherons 28/41, société des Courses, Fédération des poneys et petits chevaux de France (FPPCF)</p> <p style="background-color: yellow;">Créer une vraie politique de commercialisation des équidés grâce au recensement, à la base de données et à l'édition de catalogues...par l'emploi de deux stagiaires d'une école de commerce ou d'ingénieur avec option marketing (INRA, ..)</p> |
| Indicateurs de résultat  | Nombre de chevaux enregistrés, nombre de chevaux vendus  |
| Indicateurs de suivi   | Création d'une base de données reprenant les équidés à vendre et les poulinières percheronnes (150 minimum)  |
| Bénéficiaire   | CERC   |
| Pilote de la mise en œuvre de l'action   | CERC, IFCE, Associations d'élevage   |

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
| Partenariat                     | IFCE, SFET, AECVL  |
| calendrier                      | novembre 2016 à novembre 2020  |
| Coût total estimé               | <p><b>A.1.1/ Total : 46 408 €</b></p> <p>Temps de travail et déplacement CERC : 48 j d'animation x 321 € = <b>15 408 €</b></p> <p>Création et mise à jour d'une base de données recensant les équidés à vendre de la région (emploi de stagiaires sur 2x6 mois (salaire et déplacements 15 000€) + création de la base et mise à jour régulière, création d'outils pour la commercialisation (base de données, flyers, catalogues, etc)(16 000 €) = <b>31 000€</b></p> |
| Aide régionale                  | <b>A.1.1/ 50 % = 23 204 €</b>  |
| Participation autres financeurs | Financements privés  |

| CAP Equin (25 novembre 2016 – 25 novembre 2020)   |  |
|---|--|
| Axe A: Créer de la valeur ajoutée et pérenniser les activités                           |  |
| Action A.1.2 : Organisation des concours modèle et allures                              |  |
| Contexte et problématique de la filière   | <p>Absence de salarié au sein des associations d'élevage</p> <p>Difficulté de plus en plus marquante pour la mise en œuvre des concours (temps de préparation et de mise en œuvre, sécurité)</p> <p>Organisation souvent isolée, manque de communication sur ces événements, souvent en huis clos</p> <p>Engagement par voie informatique parfois mal compris par les plus anciens, certains n'ont pas forcément Internet</p> <p>Mauvaise orientation du cheval dès son plus jeune âge, non mise à profit des qualités intrinsèques de chaque équidé</p>   |
| Objectifs de la filière   | <p>Améliorer la caractérisation des équidés afin de décider le plus tôt possible de leur orientation</p> <p>Aider les associations et leurs bénévoles à l'organisation des concours « modèle et allures » lesquels représentent une étape primordiale et essentielle pour l'élevage ; leur maintien et leur développement est un axe stratégique prioritaire</p> <p>Attirer plus de public et d'acheteurs lors de ces concours</p> <p>Aider les éleveurs à inscrire leurs équidés à ces concours</p>   |
| Contenu de l'action<br><br>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention | <p>Le Conseil Equin de la Région Centre-Val de Loire se propose de s'impliquer directement avec les associations d'élevage sur les concours « modèle et allures » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche et location des lieux, recherche de jury, flots et récompenses, logiciel d'inscription et de suivi, communication, animation</li> <li>- Aide à l'organisation et à l'enregistrement des engagements</li> <li>- Tenue des calendriers de concours, enregistrement des engagements et suivi par le CERC sur le site de la SFET pour les chevaux de trait et les ânes</li> <li>- Le nombre de ces concours et de ce fait le nombre d'éleveurs et d'équidés participant à ces épreuves ont tendance à augmenter suite à l'action menée par le Cap Equin et les aides données aux associations d'éleveurs. Pour les deux années restantes du cap une hausse du nombre de ces concours est à venir suite notamment à l'intégration des poneys et petits chevaux de France (FPPCF). Le CERC représente désormais 11 races d'équidés supplémentaires. L'organisation de concours régionaux et nationaux sont également prévus en région Centre Val de Loire, ce qui permet de mettre en avant notre production ainsi que nos sites</li> </ul> |
| Indicateurs de résultat   | <p>Evolution du nombre d'équidés inscrits aux concours : + 25 % sur la durée du CAP (sur la base en 2016 de 65 équidés de travail, x 140 chevaux et poneys de sport)</p> <p>Evolution du nombre d'équidés engagés chaque année</p>   |



|  |  |
|--|--|
| Indicateurs de suivi                   | Nombre d'équidés engagés / an<br>Participation aux concours nationaux d'élevage  |
| Bénéficiaire                           | CERC, Association d'éleveurs   |
| Pilote de la mise en œuvre de l'action | CERC et associations d'éleveurs (AFAGNB, AECVL, Syndicats chevaux de trait, <b>FPPCF</b> )   |
| Partenariat                            | IFCE, SFET, AECVL, <b>FPPCF</b>  |
| calendrier                             | novembre 2016 à novembre 2020  |
| Coût total estimé                      | <p><b>A.1.2/ Total : 99 408 €</b></p> <p><b>Temps de travail et déplacement CERC : 48 j x 321 € = 15 408€</b></p> <p><b>A.1.2.1/ Chevaux et poneys de sport : 56 000 €</b></p> <p>6 locaux, 2 régionaux, 3 nationaux par an : prestations IFCE : 1 800 €, récompenses : 600 €, jury : 3 500 €, location site : 2 600 €, organisation : 5 500 € (frais du comité organisateur, location de véhicules de transport, location de matériel), soit 14 000 € / an</p> <p><b>A.1.2.2/ Equidés de travail et autres équidés (poneys et petits chevaux): 28 000 €</b></p> <p>frais de jury : 9 700 €, frais d'organisation (frais du comité organisateur, matériel, transport): 10 500 €, site : 4 800 €, récompenses et flots : 1 000 € (5€x 200 engagés par an), prestation externe pour rond d'Avraincourt : 2 000 €</p> |
| Aide régionale                         | <p><b>A.1.2/ TOTAL : 49 704 €</b></p> <p>Animation de l'action : 50% = <b>7 704€</b></p> <p><b>A.1.2.1/ 50% = 28 000 € - organisation des concours modèle et allures chevaux et poneys de sport (location de site, jury, lots, frais d'organisation)</b></p> <p><b>A.1.2.2/ 50% = 14 000 € - organisation des concours modèle et allures équidés de travail (chevaux de trait et ânes) et autres équidés (shetlands, fjords, highlands, haflingers, dartmoors, new-forest, welsh ) (jury, lots, site, frais d'engagement, frais d'organisation, prestations externes)</b></p>  |
| Participation autres financeurs        | Association d'éleveurs (AECVL, AFAGNB, syndicat Traits du Berry, Syndicats percheron 28/41, FPPCF)   |

**CAP Equin (25 novembre 2016 – 25 novembre 2020)**

**Axe A : Créer de la valeur ajoutée et pérenniser les activités**

***Action A.2.1 : Aides aux investissements (éleveurs)***

|   |  |
|---|--|
| Contexte et problématique de la filière   | Vétusté des installations chez les éleveurs, voire absence d'installation, pour assurer une manipulation sécurisée des équidés<br>Mauvaise maîtrise des coûts alimentaires<br>Manque d'installations pour optimiser les conditions d'élevage et pour assurer le bien-être animal   |
| Objectifs de la filière   | Aider les détenteurs d'équidés à acquérir du matériel pour :<br>- optimiser les conditions d'élevage<br>- assurer la sécurité des intervenants lors de la manipulation d'équidés<br>- maîtriser la dépense des coûts alimentaires<br>- améliorer les conditions de travail et le bien-être animal  |
| Contenu de l'action<br><br>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention | <u>Investissements finançables :</u><br>Optimiser les conditions d'élevage : enceinte sécurisée et équipée pour la mise à la reproduction des juments ainsi qu'à la présentation de leurs produits aux acheteurs potentiels (barres d'examen),<br>Création de clôtures permettant de sécuriser la mise au pré des poulains, tout matériel non roulant s'accrochant à un véhicule agricole permettant de faciliter l'entretien des installations (fourches, broyeurs, ...),<br>rond d'Havrincourt permettant l'entraînement des poulains au saut en liberté.<br><br>Améliorer et maîtriser les coûts alimentaires :<br>- équipements de stockage de matières premières : cellules, silos, vis<br>- matériels de préparation des aliments : aplatisseur, broyeur, floconneur<br>- équipements de stockage d'aliments finis : silos<br>- matériel de mélange : mélangeuse horizontale, verticale et pesage<br>- équipements de transfert : vis, transfert pneumatique<br><br>Assurer la sécurité de l'éleveur et des intervenants extérieurs (maréchaux-ferrants, vétérinaires, etc.) lors des manipulations d'équidés : contention, barres d'échographie<br><br>Assurer le bien-être animal : abri, ceinture de poulinage<br><br>Ne sont pas considérés comme un simple remplacement et sont éligibles les dépenses d'acquisition d'un bien en remplacement d'un bien amorti au plan comptable |
| Indicateurs de résultat   | 10 projets sur 4 ans   |

|  |   |
|--|---|
| Indicateurs de suivi                   | <p>Nombre d'éleveurs bénéficiaires</p> <p>Types d'investissement</p> <p>Montant des investissements réalisés</p> <p>Montant des aides attribuées</p>  |
| Bénéficiaire                           | CERC  |
| Pilote de la mise en œuvre de l'action | Eleveurs  |
| Partenariat                            | Associations d'éleveurs   |
| calendrier                             | novembre 2016 à novembre 2020   |
| Coût total estimé                      | <p><b>100 000 €</b></p> <p>Temps de travail du CERC : 15x321€ = 4 815 €</p>   |
| Aide régionale                         | <p><b>A.2.1 / Total : 42 407 €</b></p> <p>Temps de travail du CERC (Accompagnement pour l'établissement des dossiers, cap et PCAE): 50% = 2 407€</p> <p>A2.1 : 20% = 40 000€</p>  |
| Participation autres financeurs        | <p>Eleveurs de la région Centre-Val de Loire de chevaux, de poneys, de chevaux de trait, d'ânes Grands Noirs du Berry répondant à l'ensemble des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- être engagé dans au moins une des actions du CAP filière</li> <li>- adhérer à l'une des associations adhérentes au CERC</li> <li>- être un exploitant agricole à titre principal, éligible par nature aux aides agricoles</li> <li>- être un éleveur équin cotisant à la MSA et disposant d'au minimum 5 UGB (ces 5 UGB sont soit des reproducteurs femelles, soit des reproducteurs mâles, soit des animaux âgés de trois ans et non déclarés à l'entraînement au sens des codes des courses. Races reprises dans un stud book français ou européen) : minimis entreprises au sens du règlement UE n°1407/2013</li> <li>- ne pas avoir bénéficié d'une aide à l'investissement sur la durée du CAP 3G</li> </ul> <p><b><u>Projet dont les dépenses éligibles comprises entre 3 000 € et 10 000€ HT : la procédure CAPEX hors FEADER s'applique :</u></b></p> <p>Taux de base d'aide publique : 20%</p>  |
| Financeurs                             | <p><b><u>Projets dont les dépenses éligibles strictement supérieures à 10 000 € HT :</u></b></p> <p>Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles PCAE</p> <p>Montant d'investissement éligible plafonné à 90 000 € HT.</p> <p><b><u>Pour les projets éligibles et sélectionnés au TO.41 « Investissements productifs dans les exploitations agricoles » du PDR</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>œ Taux de base d'aide publique (à parité Etat / FEADER) : 20%</li> <li>œ Bonifications (cumul max de 40% / 50% pour un jeune agriculteur ou une exploitation engagée en Agriculture Biologique) :</li> </ul> <p>+ 10 % pour les <u>bénéficiaires prioritaires</u> (jeunes agriculteurs <u>ou</u> exploitations engagées en agriculture biologique <u>ou</u> dans un signe officiel de qualité)</p> <p>+ 10 % pour les <u>projets agro-écologiques</u> : opérations d'économie d'énergie <u>ou</u> de réduction des intrants</p> <p>+ 10 % sur les <u>territoires prioritaires</u> (le siège d'exploitation ou au moins une parcelle de l'exploitation située dans un territoire prioritaire) au regard des enjeux de réduction d'intrants (territoire sous contrat Agences de l'eau)</p> |

|                   |  |
|-------------------|--|
|                   | <p><b>+ 10 %</b> pour les <u>priorités régionales de développement rural</u></p> <p>Majoration du <u>taux de base bonifié (cumul max 75% d'aide publique)</u> :</p> <p><b>+ 15 %</b> pour les projets collectifs portés par un GIEE</p> <p><b>+ 10%</b> pour les opérations bénéficiant d'un soutien dans le cadre d'un Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI)</p> |
| Autres financeurs | Acteurs de la filière, Fonds privés  |

**CAP Equin (25 novembre 2016 – 25 novembre 2020)**

**Axe A : Créer de la valeur ajoutée et pérenniser les activités**

**Action A.2.2 : Plan Régional Qualité : aide aux investissements pour les centres équestres**

|  |   |
|--|---|
| <p>Contexte et problématique de la filière</p>   | <p>Les Centres Equestres en Région Centre-Val de Loire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>502 Centres Equestres affiliés à la Fédération Française d'Equitation</b></li> <li>- <b>275 Centres Equestres sont des employeurs</b></li> <li>- <b>1 271 salariés cotisants MSA dans les Centres Equestres auxquelles il convient d'ajouter les exploitants non salariés et les salariés hors cadre agricole.</b></li> </ul> <p>Afin d'être en mesure de répondre aux enjeux de la société (économie /emplois...) et de s'adapter aux difficultés du secteur (réforme des temps scolaires / modification fiscale...), les centres équestres doivent maintenir leur outil de production performant et leur capacité à s'adapter aux évolutions. Les investissements à réaliser sont souvent importants au regard des marges dégagées. C'est pourquoi, il est important d'appuyer les efforts effectués qui s'inscrivent dans la logique qualité mise en place par le Comité Régional d'Equitation et ce afin de rester dans une démarche d'évolution permanente.</p> <p>(sources Chiffres : MSA/GHN)</p> |
| <p>Objectif de la filière</p>  | <p><b>1 /Développer l'équitation pour public handicapé et scolaire</b><br/>         -Rénovation des structures d'accueil et de pratique<br/>         -Obtention du label EFE / Equi-Handi</p> <p><b>2/ Développer l'offre de tourisme équestre</b><br/>         -Rénovation des structures d'accueil<br/>         -Conception, promotion et mise en œuvre d'une offre qualité+<br/>         -Obtention du label Centre de Tourisme Equestre</p> <p><b>3/ Développer l'offre de produits sportifs</b><br/>         -Rénovation des structures d'accueil et de pratique<br/>         -Amélioration / création de plateaux techniques<br/>         -Obtention du label Ecuries de compétitions /Sport Etudes</p> <p><b>4/Consolider les emplois dans les centres équestres</b><br/>         -Impact de l'investissement sur la création d'emplois<br/>         -Générer de nouvelles ressources liées à une augmentation de l'activité</p>   |
| <p>Contenu de l'action</p> <p>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</p> | <p><b>A.2.2.1/ Quatre Appel à projets formation-audit</b> (un par an) auprès des Centres Equestres de la Région Centre-Val de Loire. : lancé par le CRECVL</p> <p>La réponse à l'appel à projets comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-une formation des clubs à l'élaboration d'un auto-diagnostic : pilotée par le CRECVL et FFE (1 session de 3 jours de formation par an)</li> </ul> <p>Le Formateur sur le Plan Régional Qualité est un Expert FFE indépendant en charge des audits qualité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☑Réalisation d'un module collectif en salle : 1 journée de formation = préparation et formation au pré diagnostic, sensibilisation au développement durable</li> <li>☑Réalisation d'un module individuel : ½ journée = accompagnement pour la réalisation du diagnostic de l'entreprise et mise en place d'un plan de progrès</li> </ul>  |

|                          |   |
|--------------------------|---|
|                          | <p>☑ Réalisation d'un module collectif en salle : ½ journée de formation = bilan collectif et recherche des actions à inclure dans le PRQ</p> <p>- à l'issue de la formation un diagnostic complet du Centre Équestre est établi par un expert extérieur. Le diagnostic porte sur l'analyse exhaustive des aménagements et du fonctionnement des 3 zones qui constituent une exploitation équestre et sur les aspects réglementaires :</p> <p>-Zone d'accueil et organisation de l'accueil et de la promotion des activités</p> <p>-Zone d'activité et organisation des activités</p> <p>-Zone technique et organisation</p> <p><b>A.2.2.2/ Elaboration d'un plan de progrès régional</b> construit à partir de l'ensemble des audits individuels avec les investissements éligibles et priorisés.</p> <p><b>A.2.2.3/ Investissement des centres équestres</b> répondant à un des trois axes de développements fixés. Le montage du dossier est assuré par le CRECVL.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☞ <b>Hygiène et sécurité des publics</b></li> <li>☞ <b>Bien-être des animaux</b></li> <li>☞ <b>Sécurité et Intégration des entreprises dans le paysage</b></li> </ul> <p><u>Investissements finançables:</u></p> <p>- tout ce qui est autre de la liste « matériels non éligibles »</p> <p>- auto-construction sur présentation de facture (hors main d'œuvre)</p> <p><u>Liste matériels non éligibles :</u></p> <p>-Investissement de mise aux normes</p> <p>-Réparation de matériel (exemple : Remise en état pare-botte)</p> <p>-Petit matériel (exemple: fil clôtures, gouttière toit de manège, ampoules, matériels d'écuries...)</p> <p>-Matériel pédagogique (exemple : plot / barre d'obstacle...)</p> <p>-Matériel de sellerie</p> <p>-Outil de communication et/ou affichage</p> <p>-Investissement équidé</p> <p>-Achat matériel roulant camions / vans</p> |
| Indicateurs de résultats | <p>- 60 centres équestres participants aux sessions de formation</p> <p>- 22 centres équestres mettant en œuvre le PRQ (à réviser à mi-parcours)</p> <p>- 1 plan de progrès régional des investissements éligibles et priorisés à réaliser</p>  |
| Indicateurs de suivi     | <p>-Publication des AAP</p> <p>-émargement session de formation</p> <p>-diagnostics</p>   |
| Pilote                   | Comité Régional d'Équitation Centre-Val de Loire  |
| Mise en œuvre            | <p><b>A.2.2.1/ CRECVL et FFE</b></p> <p><b>A.2.2.2/ CRECVL</b></p> <p><b>A.2.2.3/ CRECVL et Centres Equestres</b></p>   |
| Partenaires              | FFE   |
| Calendrier               | 2017-2020   |
| Coût                     | <p><b>A.2.2.1/ et A.2.2.2/ TOTAL= 27 770€</b> (pour mémoire)</p> <p>Gestion administrative CRECVL (montage des dossiers pour les exploitants auprès des OPCA): 722.5 x4 ans = <b>2 890€</b></p> <p>Frais auditeur : 2 600€ x 4 ans = <b>10 400€</b></p> <p>Frais Location salle + logistique réception: 500€ x4 ans = <b>2 000€</b></p> <p>Montage des dossiers de demande d'aide région pour les clubs : 10jrsx321€ (coût journalier) x 4 ans = <b>12 480€</b></p>   |

|                          |   |
|--------------------------|---|
|                          | <p><b>Le CRECVL finance le coût global de mise en place du Plan Régional Qualité. En tant qu'organisme de formation professionnelle continue, le CRECVL sollicite les OPCA qui cofinancent cette action qualité.</b></p> <p><b>A.2.2.3/ TOTAL = 1 905 000€</b><br/> 63 500€ (Coût moyen des investissements sur le dernier CAP Equin) X 30 projets<br/> = 1 905 000€</p> <p><b>Temps de travail du CERC : 9j x 321€ = 2 889€</b></p>  |
| Demande Conseil Régional | <p><b>A.2.2.3/ TOTAL : 284 445 €</b><br/> Méthode de Calcul : 63 500€ (coût moyen des investissements sur le dernier CAP Equin) x 20% x 22 projets<br/> Temps de travail du CERC : 50% = 1 445€</p>   |
| Bénéficiaires            | <p>Les Centres Equestres de la région Centre-Val de Loire répondant à l'ensemble des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- avoir suivi toutes les étapes du Plan Régional Qualité (formation-diagnostic)</li> <li>- être labellisés: Centre de Tourisme Équestre/École Française d'Équitation/Équi Handi Club /École Française d'Attelage/Écurie de compétition /Cheval Étape /Sport Etudes.</li> <li>- avoir un projet répondant à au moins 1 des 3 axes de développement du PRQ.</li> <li>- ne pas avoir bénéficié d'une aide à l'investissement sur la durée du CAP 3G.</li> </ul> <p><b>Projet dont les dépenses éligibles comprises entre 15 000€ et 90 000€ HT :</b><br/> <u>Taux de base d'aide publique : 20%</u></p> |
| Autres financeurs        | Autofinancement des maîtres d'œuvres.   |
| Démarche administrative  | Les dossiers doivent être visés par le CRECVL et transmis au CERC pour envoi à la Région.   |

| <b>CAP Equin (25 novembre 2016 – 25 novembre 2020)</b><br><b>Axe A : Créer de la valeur ajoutée et pérenniser les activités</b> |  |
|---|--|
| <b>Action A.2.3 : Promouvoir les métiers du cheval et en assurer le suivi</b>   |  |
| Contexte et problématique de la filière   | <p>Absence d'une base de données suffisante recensant au niveau régional toutes les offres et les demandes d'emplois de la filière équine</p> <p>Manque de suivi dans la durée des jeunes sortants des établissements de formation de la filière</p> <p>Difficulté de trouver des stagiaires ou du personnel qualifié pour les employeurs du fait d'un départ hors région des jeunes formés en région</p> <p>Les jeunes ainsi que leurs familles sont perdus face à la multitude des métiers existants dans la filière</p>                     |
| Objectifs de la filière   | <p>Inciter les jeunes à rester dans la région Centre-Val de Loire après leur formation</p> <p>Valoriser les métiers du cheval</p> <p>Clarifier les métiers du cheval vis à vis des familles et du grand public</p> <p>Créer ou développer une base de données recensant les offres et les demandes d'emploi dans la région</p>   |
| Contenu de l'action<br><br>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention   | <p><b>Edition d'une plaquette générale</b> sur les métiers et formations de la filière équine en région Centre-Val de Loire</p> <p><b>Création d'une journée de rencontre</b> entre les professionnels de la filière équine, les jeunes, les familles et les établissements de formations ; les centres de formations pourront renseigner sur leurs activités et programmes et trouver de futurs maîtres de stage</p> <p><b>Mise en place d'un suivi de l'emploi</b> en collaboration avec d'autres organismes tel que « Equi-Ressources »</p> |
| Indicateurs de résultat   | <p>Base de données</p> <p>Suivi des jeunes après formation</p>   |
| Indicateurs de suivi  | <p>Nombre de rencontres professionnels / familles</p> <p>Plaquettes sur les métiers</p> <p>Avancées de la base de données</p>  |
| Pilote  | CERC   |
| Mise en œuvre   | IFCE, « Equi-ressources », CERC, Etablissements de formation   |
| Calendrier  | novembre 2016 à novembre 2020  |
| Coûts   | <p><b>A.2.3/ Total : 11 846 €</b></p> <p><b>Temps de travail CERC : 26 jours x 321 € = 8 346 €</b></p> <p>Edition de la plaquette : 500 euros x 4 ans = 2 000 €</p> <p>Suivi de l'emploi : abonnement « Equi-Ressources » = 1 500 euros</p>  |
| Demande conseil   | <b>A.2.3/ Total : 4 173 €</b>  |



|                   |   |
|-------------------|---|
| régional          | Temps de travail du CERC : 50%= 4 173€<br>Edition et diffusion de plaquettes : 0 €<br>Suivi de l'emploi 0 € |
| Bénéficiaires     | CERC, Public sur les salons, Filière  |
| Demande Etat      | Plaquettes financées par la DRAAF, Equiresources  |
| Autres financeurs | Autofinancement, Financements privés  |

| <b>CAP Equin (25 novembre 2016 – 25 novembre 2020)</b><br><b>Axe A : Créer de la valeur ajoutée et pérenniser les activités</b>                   |   |
|---|---|
| <b>Action A.2.4 : Améliorer la performance économique des élevages équins : « Optimiser la gestion de l'herbe et raisonner la vermifugation »</b> |   |
| Contexte et Problématique de la filière   | Les producteurs et utilisateurs de la filière équine doivent impérativement maîtriser les facteurs d'ordre technique, économique et environnemental pour produire un cheval performant et sain dans des conditions respectueuses du bien-être et de l'environnement. Ceci est à replacer dans un contexte de compétitivité accrue, quel que soit le type de chevaux produits : courses, sports ou loisirs. L'alimentation et la gestion des animaux au pâturage sont reconnus comme des postes clés pour répondre à ces enjeux. |
| Objectifs de la filière   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux valoriser l'herbe et les fourrages en réduisant la complémentation</li> <li>- Pratiquer une gestion raisonnée de la vermifugation</li> <li>- Optimiser les coûts de production</li> <li>- Evaluer l'impact en terme de bien-être des évolutions proposées</li> <li>- Accélérer le transfert et la vulgarisation des données récentes et des outils de gestion.</li> </ul>  |
| Contenu de l'action<br>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention   | <p><b>A.2.4.1/</b> Poursuivre la mise en œuvre du <b>programme Equi-pâturage</b> dans les deux territoires pilotes de la région Centre-Val de Loire en 2017.</p> <p><b>A.2.4.2/</b> A terme de l'action précédente, consolider et développer la technicité des élevages par l'intégration de fermes équines dans le réseau régional de compétence « <b>Herbe et Fourrages</b> » sur la période 2018-2020.</p>   |
| Indicateurs de résultats  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Livret de suivi de conduite des prairies et des animaux ;</li> <li>- Guide pratique : conduite du pâturage, le traitement anti-parasitaire et les mesures de Bien-être</li> <li>- Outils de pilotage adaptés aux chevaux : bilan fourrager, planning de pâturage, suivi du pâturage, diagnostic pression parasites des parcelles, position en terme de bien-être ;</li> <li>- Nombre de fermes équines dans le réseau Herbe et Fourrages</li> </ul>                                    |
| Indicateurs de suivi  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Journées Portes Ouvertes, démonstration</li> <li>- Newsletter-communiqués, informations de saison.</li> </ul>  |
| Bénéficiaires   | CAs et organismes impliqués dans le programme « Herbe et Fourrages »  |
| Pilote de la mise en œuvre de l'action  | CAs, Institut Français du Cheval et de l'Equitation, CERC   |
| Partenariat   | IDELE, INRA   |
| Calendrier  | Programme Equi-pâturage : 2016-2017<br>Réseau Herbe et Fourrages : 2018-2020  |

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
| Coût total estimé               | <p><b>A.2.4 / Total= 66 729€</b><br/>         Temps de travail CERC : 9 jours x321 € = <b>2 889 €</b> (réunions, organisation journées référence, transmission informations, etc)<br/> <b>A.2.4.1/</b> Programme Equi-pâture déc 2015-déc 2017 : <b>51 915€</b> (pour mémoire)<br/> <b>A.2.4.2/</b> Programme « Herbe et Fourrages » répartie entre les 5 filières selon le nombre d'élevages par filière en région Centre-Val de Loire : pour la filière équine (2,2%) = 542 046€ (coûts éligibles) x 2,2% = <b>11 925€</b></p> <p>Coût estimé 2018-2020, en attente et sous réserve de validation du nouveau programme « Herbe et Fourrages ».</p> |
| Aide régionale                  | <p><b>A.2.4.2/ 3 830€</b><br/>         20% Conseil régional = 2 385€<br/>         Temps de travail du CERC : 50% = 1 445€</p>  |
| Participation autres financeurs | <p><b>A.2.4.1/</b> IFCE, Cas et autres<br/> <b>A.2.4.2/</b> Herbe et Fourrage : FEADER = 9540€ et CAs = 6 405€</p>   |

| <b>CAP Equin (25 novembre 2016 – 25 novembre 2020)</b><br><b>Axe A : Créer de la valeur ajoutée et pérenniser les activités</b> |  |
|---|--|
| <b>Action A.2.5 : Informer et former aux risques sanitaires</b>   |  |
| Contexte et problématique de la filière   | <p>Méconnaissance par les acteurs de la filière des risques sanitaires.<br/>Pratique équine délaissée par certains vétérinaires polyvalents.</p> <p><b>Mauvaise utilisation des vermifuges :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- problèmes de parasitisme pouvant conduire à de la mortalité,</li> <li>- installation de résistances des parasites aux vermifuges dans le cadre d'un arsenal pharmaceutique très restreint,</li> <li>- répercussions environnementales de certaines molécules antiparasitaires.</li> </ul> <p><b>Mauvaise gestion générale des pâtures avec des conséquences économiques à pathologiques.</b></p>   |
| Objectifs de la filière   | <p>Sensibiliser un maximum de personnes impliquées dans la filière équine sur les risques sanitaires en général.</p> <p><b>Informers les acteurs de la filière des problèmes de gestion de pâture, parasitisme et leur expliquer la vermifugation raisonnée pour qu'elle demeure efficace.</b></p>   |
| Contenu de l'action<br><br>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention   | <p><b>A.2.5.1/ Organisation de deux journées (sensibilisation et restitution)</b> à destination des acteurs de la filière (base de 100 personnes) à raison de deux sur la durée du CAP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des acteurs de la filière (éleveurs, vétérinaires...) au parasitisme et à une vermifugation raisonnée et efficace : mise en place de fiches de bonnes pratiques.</li> </ul> <p><b>A.2.5.2/ Aide financière à la réalisation de coproscopies pour les détenteurs d'équidés du CVL :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir le recours aux coproscopies (vermifugation raisonnée),</li> <li>- Dresser un état des lieux du parasitisme (+/- résistance) pour la région CVL</li> </ul> |
| Indicateurs de résultat   | <p>Nombre de participants à la réunion de sensibilisation</p> <p><b>Nombre de coproscopies réalisées</b></p>   |
| Indicateurs de suivi  | <b>Exploitation et diffusion des résultats aux acteurs de la filière.</b>  |
| Bénéficiaire  | CERC, URGTV (Union Régionale des Groupements Techniques Vétérinaires)  |
| Pilote de la mise en œuvre de l'action  | CERC, URGTV  |
| Partenariat calendrier  | Acteurs de la filière (vétérinaires, etc.)<br>novembre 2016 - novembre 2020  |
| Coût total estimé   | <p><b>A.2.5/ Total = 19 036 €</b></p> <p><b>A.2.5.1/ 10 136 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Journée de présentation :</li> <li>- temps de travail + déplacements CERC = 16 j x 321€ = <b>5 136€</b></li> <li>- frais d'intervenants (vétérinaires), location de salles, communication = <b>5 000€</b></li> </ul>  |

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
|                                 | <p><b>A.2.5.2/ 8 900 €</b></p> <p>- Réalisation de coproscopies pour les détenteurs participants à l'étude, participation de 10€/analyse envisagée sur la base de 500 = <b>5 000 €</b></p> <p>- Réalisation d'une étude sous forme de fiches statistiques, d'un bilan de l'analyse et de la diffusion de celle-ci. <b>3 900€</b></p> |
| Aide régionale                  | <p><b>A.2.5/ Total : 9 518 €</b></p> <p>A.2.5.1/ 50 % = <b>5 068 €</b></p> <p>A.2.5.2/ 50 % = <b>4 450 €</b></p>   |
| Participation autres financeurs | URGTV  |

| <b>CAP Equin (25 novembre 2016 – 25 novembre 2020)</b><br><b>Axe A : Créer de la valeur ajoutée et pérenniser les activités</b>                        |   |
|--|---|
| <b>Action A.2.6 : Sécurité sur les hippodromes</b><br><b>et Prévention des chutes dans les établissements scolaires pour diminuer les traumatismes</b> |   |
| Contexte et problématique de la filière  | <p>La filière professionnelle équine est le second secteur du domaine agricole le plus accidentogène avec des accidents du travail directement liés au cheval pour la majorité. Il est donc important de sécuriser la filière.</p> <p>Augmentation du nombre d'accidents lors des réunions de courses. Accidents parfois mortels<br/>           Difficulté de financement des petits hippodromes pour faire face aux dépenses de secours<br/>           Difficulté pour trouver des médecins urgentistes en milieu rural<br/>           peu de professionnels et de salariés sur les hippodromes ruraux</p> <p>La prévention de la chute dans le cadre de la pratique équestre (notamment des apprenants en formation) est un axe important à développer afin de réduire les accidents.</p>   |
| Objectif de la filière   | <p>La pratique des courses engendre de nombreux accidents, parfois mortels. Pour faire face au nombre d'accidents et pour tenir compte de la responsabilité civile et pénale des Sociétés de Courses en tant qu'organisatrice des épreuves, la Fédération Nationale des Courses Françaises renforce les exigences en matière d'équipes médicales en imposant des qualifications approfondies pour le médecin, pour lequel est requis un diplôme d'urgentiste ou une expérience professionnelle avérée et régulière en médecine d'urgence et d'une ambulance homologuée avec son équipement et son personnel sont obligatoires pour qu'une réunion de courses ait lieu. En cas de courses d'obstacles ces mesures sont doublées. Les exigences en matière de sécurité médicale sont contraignantes pour les Sociétés de Courses et représentent un coût significatif, dans une conjoncture budgétaire très difficile, mais nul ne peut aujourd'hui ignorer le risque inhérent à cette activité et aucun motif ne justifierait que les Sociétés de Courses ne soient pas organisées et équipées pour y faire face. Le coût engendré par ces mesures pèse sur le budget des hippodromes et certains pourraient ne pas pouvoir assurer cette charge supplémentaire dans l'immédiat. Les hippodromes fonctionnent en grande partie avec et grâce à des bénévoles, ce qui assure une vie et des liens sociaux non négligeables dans une commune</p> <p>Pour diminuer le nombre de chutes et limiter les traumatismes graves qui peuvent en résulter, former les futurs professionnels de la filière hippique à la « gestion de la chute de cheval » leur permettra d'acquérir les bons réflexes grâce à une meilleure maîtrise de leur corps dans l'espace. L'appréhension de la chute pour les jeunes en formation passe par la pratique du judo qui a montré des résultats encourageants dans ce domaine.</p> |
| Contenu de l'action<br><br>+ public cible si   | <p><b>A.2.6.1/</b> Aide pour la mise en place d'équipes urgentistes sur les hippodromes lors des réunions de courses (30 réunions de courses par an dont 3 à l'obstacle, soit 120 réunions de course sur la durée du Cap (Fédération des Courses Centre Ouest, Lignières, Sté Courses Orléans, La Ferté Vidame)</p>   |

|  |   |
|--|---|
| différent du bénéficiaire de la subvention | <b>A.2.6.2/</b> Partenariat avec la Fédération de Judo de la Région Centre Val de Loire et la MSA Berry Touraine pour la mise ne place des modules de gestion de la chute auprès des établissements proposant des formations équitaines en région adhérents au CERC (LPA Amboise, MFR Noyant de Touraine, LEGTA Vendôme et LEAP St Cyran du Jambot) (10 séances par an sur chaque cycle de formation d'une durée de 1h30 (20 apprenants par séance) et 50 élèves environ concernés chaque année dans chacun des établissements) |
| Indicateurs de résultat                    | Baisse du nombre de traumatismes dans le temps  |
| Indicateurs de suivi                       | Evolution de la dangerosité des chutes (degré de la blessure), compte rendu d'activité  |
| Bénéficiaires                              | Etablissement d'enseignements participant à l'opération, société de courses   |
| Pilote de la mise en œuvre de l'action     | CERC, Etablissements scolaires adhérente au CERC, sociétés de courses   |
| Partenariat                                | MSA, société des courses  |
| Calendrier                                 | 2016-2020   |
| Coût total estimé                          | <b>A.2.6/ Total = 310 247 €</b><br><br>Temps de travail du CERC : 7x321€ = 2 247€<br><br><b>A.2.6.1/</b> 240 000 € (2 000 € par course) sur la durée du CAP<br><br><b>A.2.6.2</b> 68 000€<br>(matériels - locaux : 1000 € / an + 75 € /séance soit 30 séances x 4 établissements : 9 000 € / an) + 35 € de licence judo par élève soit environ 200 élèves (7 000 € / an)  |
| Aide régionale                             | <b>A2/6 / 1 124€</b><br>Temps de travail du CERC : 50% = 1 124€   |
| Participation autres financeurs            | Sociétés de courses<br>MSA Berry - Touraine<br>Etablissements d'enseignement  |

| <b>CAP Equin (25 novembre 2016 – 25 novembre 2020)</b><br><b>Axe B : Consolider l'organisation de la filière</b> |  |
|--|--|
| <b>Action B.1 : Animation de la filière (pour mémoire)</b>   |  |
| Contexte et problématique de la filière  | <p>La filière équine a une organisation complexe composée de plusieurs acteurs ne facilitant pas une intervention auprès des acteurs publics (multiplication des interlocuteurs)</p> <p>Nécessité d'une dynamique de filière étant donné le nombre d'acteurs (problème d'individualisme)</p> <p>Les associations d'élevage ne disposent d'aucun salarié permanent d'où problème pour assurer le suivi du cap et développer une dynamique</p>   |
| Objectifs de la filière  | <p>Disposer d'un interlocuteur unique et d'une interface auprès des pouvoirs publics : le CERC qui assure l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Cap filière équin</p> <p>Coordonner et fédérer les actions du Cap filière équin</p> <p>Assurer le suivi du CAP</p>  |
| Contenu de l'action<br><br>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention                          | <p>Informers, sensibiliser et communiquer auprès des acteurs de la filière et des institutionnels de tous projets en lien avec le Cap filière équin</p> <p>Mettre en place, suivre, aider aux financements des actions du CAP filière équine</p> <p>Développer des actions nouvelles et des projets structurants en faveur de la filière</p> <p>Concevoir et réaliser tous documents destinés à communiquer et promouvoir la filière équine régionale</p> <p>Aider les adhérents du CERC dans leurs démarches administratives souvent complexes et pour lesquelles ils sont peu familiers</p> <p>Plus généralement aider toutes les initiatives transversales entre les différentes composantes de notre filière</p> <p>soit 185 jours pour la période nov. 2016 - nov. 2020 répartis selon 65 jours sur les deux premières années, puis 120 jours sur les deux dernières années</p> |
| Indicateurs de suivi et<br><br>indicateurs de résultat   | <p>Bilan d'activité, Comptes-rendus de réunion, Nombre de projets en cours</p> <p>Suivi du CAP, Mutualisation des projets, Partenariat</p>   |
| calendrier   | Novembre 2016 novembre 2020  |
| Pilote de la mise en œuvre de l'action   | CERC   |
| partenariat  | La filière   |
| Calendrier   | novembre 2016 à novembre 2020  |
| Coût total estimé  | <b>B.1/ Total : 166 920 €</b>  |



|                                 |  |
|---------------------------------|--|
|                                 | <p>Sur la base de 321 € / jour d'animateur :</p> <p>185 j x 321€ = <b>59 385 €</b></p>   |
| Aide régionale                  | <p><b>B.1/ 41 248 €</b></p> <p>65jx321€x50% = 10 432€ (2017 et 2018)</p> <p>120jx321€x80% = 30 816 € (2019 et 2020)</p>  |
| Participation autres financeurs | <p>Fonds Eperon pour 30 % (92 000 euros), SFET : 5 € par engagement (inscription des équadés de travail aux concours) soit 1 000 € et Fonds privés (adhésions, etc.)</p> |

| <b>CAP Equin (25 novembre 2016 – 25 novembre 2020)</b><br><b>Axe B : Consolider l'organisation de la filière</b>                 |   |
|--|---|
| <b>Action B.2 : Organisation de la communication et diffusion de l'information sur la filière équine<br/>Centre-Val de Loire</b> |   |
| Contexte et problématique de la filière  | <p>La filière équine de la Région Centre-Val de Loire a une organisation assez complexe du fait de sa diversité ; il est nécessaire de clarifier auprès du grand public, des professionnels agricoles et des institutionnels, les débouchés, le rôle et actions de ses acteurs</p> <p>Manque de reconnaissance de la filière équine dans le milieu agricole, manque d'intégration dans les discussions du monde agricole</p> <p>Manque de représentation au sein des instances agricoles</p> <p>Créer une dynamique de filière et d'adhésion par des actions de communication actives envers tous les acteurs de la filière, les institutionnels et le grand public</p> <p>Eparpillement des éleveurs dont beaucoup ne sont pas adhérents aux associations, d'où une méconnaissance des informations</p> <p>Problème de commercialisation du à une faible mise en relation de l'offre et de la demande ; la filière a des difficultés pour recenser les équidés à vendre (quantité, qualité, etc.) et ne répond donc pas à la demande</p> <p>La filière compte de nombreux jeunes avec une moyenne d'âge de 30 ans mais il s'agit de métiers exigeants nécessitant des aptitudes physiques et grande disponibilité, par conséquent il faut dès l'installation insister sur ces éléments afin d'éviter les risques de désillusion et de renoncement d'où l'importance d'une communication efficiente</p> |
| Objectifs de la filière  | <p>Faire connaître tous les aspects du cheval dans ses diverses utilisations et disciplines</p> <p>Améliorer la compréhension et la visibilité de la filière sous tous ses aspects et par là même accroître les chances de commercialisation</p> <p>Favoriser la mise en relation acheteurs / vendeurs</p> <p style="background-color: yellow;">Rendre visible la filière équine régionale au travers d'évènements nationaux (SIA par exemple)</p> <p>Améliorer la diffusion et le partage des informations auprès des acteurs de la filière et le grand public</p> <p>Développer l'emploi dans les métiers du cheval</p> <p>Faire connaître le patrimoine équin spécifique de la région Centre-Val de Loire (« Percherons », ânes « Grands Noirs du Berry »)</p>   |
| Contenu de l'action  | <p>Le Conseil Equin de la Région Centre-Val de Loire travaille sur le développement de la communication sur la filière équine régionale afin d'améliorer son image dans le monde agricole, touristique et sportif en et hors région. Cette communication se déploie au travers de diverses actions :</p> <p><b>Action B.2.1 - Création et diffusion de l'information via divers supports</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de kakemonos, flyers, flammes et divers supports sur la filière équine régionale et le CERC pour accroître la visibilité lors des diverses manifestations</li> </ul>   |
| + public cible si  |   |

|  |   |
|--|---|
| différent du bénéficiaire de la subvention | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Site Internet du CERC (refonte et mise à jour) et partage sur les réseaux sociaux</li> </ul> <p><b>Action B.2.2 - Organisation et participation aux manifestations de concours pour mise en relation offres/demandes (cf. axes A1.1 et A1.2)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1) WE de l'élevage à Lignières (regrouper un maximum de concours d'élevage afin de rendre l'événement attractif pour le public et d'éventuels acheteurs, coordination de la filière avec la participations de tous les acteurs)</li> <li>• 2) Finales de l'élevage de Fontainebleau et de Pompadour, Salon du cheval de Paris (concours national jugement chevaux de trait jeunes professionnels de la filière, Equitraits,)</li> <li>• Open Generali (pour mémoire)</li> </ul> <p><b>Action B.2.3 - Organisation et participation aux manifestations de promotion de la filière (Cf. axe A1.1)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1) Ferme Expo Tours (salon professionnel agricole ouvert au grand public)</li> <li>• 2) Journée des équidés de travail (présentation sur une journée des différents aspects du travail des chevaux de trait et ânes)</li> <li>• 3) Salon de l'orientation à Tours (faire connaître les métiers du cheval aux jeunes)</li> <li>• 4) EquitaLyon (mise en avant de la Région par ses équidés)</li> <li>• 5) Salon International de l'Agriculture de Paris (la présence des équidés et la finale du concours de jeunes pointeurs mettent en avant la filière équine mais également la région, à mettre en parallèle avec le stand région )</li> </ul> <p><b>Action B.2.4 - Communication sur les actions du CAP filière et les contacts clés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction d'un document support et mise en place d'une journée de signature du CAP</li> </ul> |
| Indicateurs de résultat                    | <p>Bilan des équidés engagés dans les différents concours, animations, etc</p> <p>Signature du CAP 3G</p> <p>Création d'un document de présentation du CAP</p>  |
| Indicateurs de suivi                       | Compte-rendu de suivi reprenant le nombre de visiteurs répertoriés  |
| Bénéficiaire                               | CERC  |
| Pilote de la mise en œuvre de l'action     | <p><b>B.2.1</b> : CERC</p> <p><b>B.2.2</b> : CERC, Pôle du cheval et de l'âne de Lignières, IFCE, Chambres d'agriculture, Associations d'élevage</p> <p><b>B.2.3</b> : CERC, Etablissements de formation, CRE, Associations d'élevage, IFCE</p> <p><b>B.2.4</b> : CERC</p>  |
| Partenariat                                | Filière équine  |

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| calendrier                      | novembre 2016 - novembre 2020   |
| Coût total estimé               | <p><b>B.2/ TOTAL = 285 898 €</b></p> <p>Temps de travail et déplacement : 360 jours x 321 € = <b>115 560 €</b></p> <p><b>B.2.1/= 9 000 €</b></p> <p>Frais support de communication : 6 000 €</p> <p>Refonte du site internet : 0€ (financé par la Fédération Nationale des Conseils des Chevaux)</p> <p>Création de kakémonos et de flyers, 2 fois sur la durée du CAP : 3 000 €</p> <p><b>B.2.2/ = 149 338 €</b></p> <p>Ferme Expo Tours : stand : 6 000 €, frais de jury, flots, frais d'organisation. : 2 500 €, boxes : 1 500 € soit 10 000 € x 5 ans = 40 000 € + 10 000 € = <b>50 000€</b></p> <p>WE de l'élevage à Lignières : location site et boxes : 6 500 € ; communication (affiches, flyers, presse, radio) : 1 500 €, frais d'organisation + jury : 1 000 € soit 9 000 € x 4 ans = 36 000 €</p> <p>Finales de l'élevage à Fontainebleau et Pompadour et Salon du cheval de Paris (concours national jugement chevaux de trait jeunes professionnels de la filière, Equitraits, ...) : 16 000 € [financement hors CAP]</p> <p>Journée des équidés de travail (3 pendant la durée du CAP) : location du site + stand = 2 000 €, communication : 2 000 €, frais divers organisation (sono, matériel, ...) : 2 000 € soit 6 000 € x 3 = <b>18 000€</b></p> <p>Open Generali : 29 338 € (pour mémoire)</p> <p><b>B.2.3/ = 9 000 €</b></p> <p>EquitaLyon - participation frais de stand : 1 000 € soit 4 000 € sur 4 ans</p> <p>Salon International de l'agriculture - participation organisation (partage de stand) : 5 000 €</p> <p>Salon de l'orientation Tours</p> <p>Ferme Expo Tours (voir supra)</p> <p>Journée des équidés de travail (voir supra)</p> <p><b>B.2.4/ = 3 000 €</b></p> <p>Journée signature CAP + support de communication</p> |
| Aide régionale                  | <p><b>B.2/ TOTAL : 121 780 €</b></p> <p><b>Animation de l'action : 50% = 57 780 €</b></p> <p><b>B.2.1/ 50 % = 4 500 € (flyers, kakemonos, flammes)</b></p> <p><b>B.2.2/ 50 % = 52 000 € (Ferme Expo : 25 000 € ; Lignières : 18 000 € ; Equidés de travail : 9 000 €) + 10 500 € Open Generali (pour mémoire)</b></p> <p><b>B.2.3/ 50 % = 4 500 € (EquitaLyon : 2 000 € ; SIA : 2 500 €)</b></p> <p><b>B.2.4/ Journée signature et supports de communication = 3 000 €</b></p>  |
| Participation autres financeurs | Fonds Eperon, Autofinancement du bénéficiaire, pôle Lignières, Fédération Française des Conseils des Chevaux, financements privés   |

**CAP Equin (25 novembre 2016 – 25 novembre 2020)**

**Axe C : Maintenir la qualité et la diversité du patrimoine**

**Action C : Maintenir la diversité du patrimoine : l'âne « Grand Noir du Berry »**

|   |  |
|---|--|
| <p>Contexte et problématique de la filière</p>  | <p>Baisse continue et inquiétante du nombre de naissances chez l'âne « Grand Noir du Berry »</p> <p>Diminution du nombre de reproducteurs amenant des risques de consanguinité</p> <p>Diminution du nombre d'éleveurs au profit de particuliers ne pratiquant pas l'élevage</p> <p>Méconnaissance par les éleveurs et propriétaires d'ânes des moyens de valorisation de leurs animaux</p> <p>Méconnaissance de la race et de ses qualités spécifiques au niveau national et même régional</p> <p>Le « Grand Noir du Berry » est apprécié pour le loisir et le travail de par sa grande taille et sa robustesse</p>  |
| <p>Objectifs de la filière</p>  | <p>Préserver la diversité génétique de l'âne « Grand Noir du Berry », espèce domestique régionale</p> <p>Pérenniser cette race en voie de disparition par la maîtrise de la génétique et de la dérive consanguine</p> <p>Valoriser un élément d'identité patrimoniale régionale qu'est le « Grand Noir du Berry »</p> <p>Promouvoir la race « Grand Noir du Berry » en professionnalisant les « ambassadeurs »</p>   |
| <p>Contenu de l'action<br/>+<br/>Public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</p> | <p>L'Association Française de l'Âne Grand Noir du Berry (AFAGNB) a été créée en 1994 pour gérer la race Anes Grand Noir du Berry (AGNB). Novatrice depuis sa création (l'AGNB est la première race d'Equidés à avoir imposé la pose d'un transpondeur pour identifier les animaux inscrits à son Stud-Book), l'AFAGNB a mis en place un programme national d'élevage afin de limiter les risques de consanguinité au sein de cette race à faible effectif</p> <p><b><u>Ce programme d'élevage s'oriente autour de quelques axes majeurs :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stabilisation des critères morphologiques du standard de la race</li> <li>- Augmentation des effectifs avec accroissement de la surveillance de la variabilité génétique</li> <li>- Amélioration de la conduite d'élevage</li> <li>- Préparation et valorisation des animaux</li> <li>- Développement des débouchés économiques : attelage, loisirs, bât, monté,...</li> </ul> <p><b><u>Pour se faire, l'AFAGNB met en place les actions suivantes :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion du stud-book et des animaux au travers notamment d'un logiciel original : acquisition d'un logiciel spécialisé distribué par BIODOM Centre URGC permettra un suivi encore plus fin de la généalogie pour un développement optimum de la race</li> <li>- Programme d'incitation à l'élevage et de sélection des mâles AGNB</li> <li>- Information des éleveurs : catalogue d'enregistrement des mâles, bulletin de liaison, formation pour optimiser la conduite d'élevage</li> <li>- Aide à la saillie pour les femelles</li> <li>- Soutien à l'élevage par les primes d'approbation des mâles et organisation des</li> </ul> |

|  |   |
|--|---|
|  | <p>concours primés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation d'« ambassadeurs » en charge de la promotion lors des concours de « modèle et allures » et salons de l'élevage</li> </ul>  |
| Indicateurs de résultats               | Evolution du nombre de naissances et variété génétique des produits   |
| Indicateurs de suivi                   | <p>Nombre d' « ambassadeurs » formés</p> <p>Nombre de salons où le GNB est présent</p> <p>Nombre de saillies</p> <p>Nombre d'éleveurs ou de propriétaires bénéficiant de ce programme</p>   |
| Bénéficiaire                           | AFAGNB  |
| Pilote de la mise en œuvre de l'action | CERC  |
| Partenariat                            | AFAGNB, CERC, SFET  |
| Calendrier                             | novembre 2016 - novembre 2020   |
| Coûts total estimé                     | <p><b>C/ Total = 14 604 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps de travail du CERC : 5x321€ = 1604 €</li> <li>- Formation des « ambassadeurs » et appuyer à la promotion : 2 000 € / an = 8 000 €</li> <li>- Coût logiciel : 1 250 € / an = 5 000 €</li> </ul> |
| Aide régionale                         | <p><b>C/ 50 % = 802 €</b></p> <p>Temps de travail du CERC : 50% : 802€</p> <p><i>financement via le Syndicat de Pays Berry-Saint Amandois – contrat de Pays</i></p>   |
| Autre financeur                        | SFET, Financements privés   |

Budget révisé CAP EQUIN 3<sup>ème</sup> génération

| Axes   |  | Enveloppe totale du Cap après révision hors animation de l'action | Temps de travail CERC | Enveloppe du Cap après révision (hors animation de l'action) | Enveloppe CAP avant révision hors animation |
|--|--|---|-----------------------|--|---|
| A - Créer de la valeur ajoutée                         | A.1.1 - Commercialisation des équidés                                  | 23 204 €  | 7 704                 | 15 500 €   | 17 500 €                                    |
|  | A.1.2 - Concours "modèle et allures"                                   | 49 704 €  | 7 704                 | 42 000 €   | 37 000 €                                    |
|  | A.2.1 - Investissements éleveurs                                       | 42 407 €  | 2 407                 | 40 000 €   | 40 000 €                                    |
|  | A.2.2 - Investissements centres équestres (PRQ)*                       | 284 445 €   | 1 445                 | 283 000 €  | 283 000 €                                   |
|  | A.2.3 - Promouvoir les métiers du cheval et en assurer le suivi        | 4 173 €   | 4 173                 | 0 €  | 1 500 €                                     |
|  | A.2.4 - Performance économique des élevages                            | 3 830 €   | 1 445                 | 2 385 €  | 2 385 €                                     |
|  | A.2.5 - Risques sanitaires   | 9 518 €   | 2 568                 | 6 950 €  | 6 950 €                                     |
|  | A.2.6 - Sécurité   | 1 124 €   | 1 124                 | 0 €  | 0 €   |
|  |  | <b>SOUS-TOTAL A</b>   | <b>418 405 €</b>      | <b>28 570</b>  | <b>389 835 €</b>                            |
| B - Consolider l'organisation de la filière            | B.1 - Animation du cap (pour mémoire)                                  | 41 248,00 €   | 41 248                | 0 €  | 128 400 €                                   |
|  | B.2 - Communication  | 121 780 €   | 57 780                | 64 000 €   | 59 000 €                                    |
|  |  | <b>SOUS-TOTAL B</b>   | <b>163 028 €</b>      | <b>99 028</b>  | <b>64 000 €</b>                             |
| C - Maintenir la diversité et la qualité du patrimoine | C - Maintenir la diversité du patrimoine : l'âne "Grand noir du Berry" | 802,00 €  | 802                   | 0 €  | 6 500 €                                     |
|  |  | <b>SOUS-TOTAL C</b>   | <b>802,00 €</b>       | <b>802</b>   | <b>0 €</b>                                  |
|  | <b>TOTAL GENERAL A + B + C</b>   | <b>582 235 €</b>  | <b>128 400</b>        | <b>453 835 €</b>   | <b>582 235 €</b>                            |